Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 035-213501158-20251201-D24_VOEU_NO25-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2025

24- VŒU RELATIF AU PASS'SPORT

Instauré en 2021, le Pass'Sport est une aide financière de l'Etat visant à encourager la pratique sportive chez les jeunes qui rencontrent des obstacles d'ordre financier, social ou liés à un handicap. Initialement prévu pour les 6 à 18 ans (20 ans pour les jeunes en situation de handicap et 30 ans pour les bénéficiaires de l'AAH) et d'un montant de 50 €, cette aide permet de prendre en charge tout ou partie des frais dans une association ou structure affiliée à une fédération sportive (ou une association agréée non affiliée mais domiciliée dans un quartier prioritaire de la Ville ou soutenue par le programme Cités éducatives de l'État).

Dans la forme du Pass'Sport proposée pour l'année 2025-2026, le Gouvernement a décidé de supprimer l'aide pour les enfants de 6 à 13 ans.

Alors que ce dispositif vise à encourager la pratique sportive chez les jeunes en difficulté, cette exclusion risque d'aggraver la sédentarité des plus jeunes, notamment dans les quartiers populaires, alors que 37 % des enfants âgés de 6 à 10 ans n'atteignent pas les recommandations de l'OMS en matière d'activité physique.

Cela va aussi fragiliser les associations locales qui sont un des maillons du vivre ensemble de notre territoire. Alors que la Grande Cause nationale de 2024 concernait la pratique sportive chez les jeunes, en lien avec le plus grand événement sportif mondial accueilli par la France, les Jeux Olympiques de Paris 2024, cette décision apparait comme un renoncement.

Aux regards de nos compétences respectives, le Pass'Sport de l'état pour les 6-18 ans, était complémentaire avec le coupon sport du département pour les 11-15 ans et le coup de pouce de la ville pour les 6-10 ans. Après la suppression du coupon sport par le département et la réduction drastique du Pass Sport de l'état, la ville reste seule pour accompagner cette politique publique de soutien à la pratique sportive de nos jeunes.

La ville de Fougères accompagne les familles qui bénéficient de ce dispositif, mais cette annonce brutale ne pourra pas être compensée dans un contexte budgétaire contraint. Les communes ne sont pas en mesure de pallier les manquements de l'Etat envers une politique sportive efficace. Il s'agit ici d'un choix politique du gouvernement, qui n'est pas le nôtre. A l'heure où le budget de l'Etat pour l'année 2026 est en discussion, la Ville de Fougères demande au gouvernement de revenir sur cette mesure, afin que le Pass'Sport continue de jouer son rôle pour garantir l'accès au sport pour tous et toutes. De plus, à l'instar de l'Association Nationale des Elus du Sport (ANDES), la ville demande :

- **La sanctuarisation du budget du ministère des Sports à son niveau pré-olympique**, comme socle de stabilité pour les années à venir ;

- **L'inscription d'un objectif clair de 1% du budget national dédié au sport d'ici 2030**, véritable totem politique pour une ambition sportive de long terme.

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 035-213501158-20251201-D24_VOEU_NO25-DE

ADOPTE – 5 abstentions (M. MADEC, Mme BIARD, M. BOURGEOIS, Mme D'ORSANNE, Mme LOOTEN)

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères

Le Maire de Fougères



Louis FEUVRIER

Signé électroniquement par : Louis FEUVRIER

Le 2025-12-01T15:46:23+01:00